

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 4 avril 2025, à 19h00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjoints ; Christine MARTIN, Carole PERRIER, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Béatrice MONTORO par Gilles FAVRE, Jérémy BERTEAUX par Eric VALMAS, Gwendoline MILET par Aurélie BERNASCONI.

Absente excusée : Stéphanie BEIN.

Mme Aurélie BERNASCONI a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

O Marché relatif aux travaux d'accessibilité et de mise en conformité de la salle des fêtes :

- Attribution du lot n°2 (châssis de désenfumage) à l'entreprise VALLET pour un montant de 11 110,00 € HT ;
- Attribution du lot n°9 (Carrelage – Faïence) à l'entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY pour un montant de 40 255,00 € HT ;
- Attribution du lot n°8 (Revêtement de façades) à l'entreprise CERTIF SAS pour un montant de 21 000 € HT ;
- Attribution du lot n°6 (Plomberie sanitaire – ventilation) à l'entreprise SAS GERMAIN GERARD pour un montant de 23 043,16 € HT.
- Attribution du lot n°3 (Métallerie – Serrurerie) à l'entreprise L'ATELIER DE PIERROT pour un montant de 46 495,23 € HT.

Délibérations

- ❖ Dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de la Police Municipale Intercommunale (PMI), la Communauté de Communes Terre Valserhône l'Interco (CC TVI) a exprimé la volonté de préciser le cadre d'intervention des agents de police municipale intercommunale afin d'assurer une parfaite conformité aux règles en vigueur et aux attentes des communes adhérentes.

À cette fin, une convention de partenariat a été élaborée afin de garantir un cadre réglementaire clair et précis pour l'exercice des missions confiées aux agents de la PMI. Cette convention vise notamment à encadrer les interventions de la PMI en veillant à ce qu'elles s'inscrivent strictement dans la doctrine d'emploi du service et dans le respect des prérogatives de ses agents

Cette convention prévoit également les modalités d'organisation du service, notamment :

- La mise en œuvre des astreintes au bénéfice de l'ensemble des communes,
- Le maintien de la gratuité du service dans le cadre des interventions normales,
- La facturation des interventions réalisées en dehors des horaires habituels.
- Par ailleurs, la convention établit, sur le plan réglementaire et statutaire, que le service de PMI est placé sous l'autorité fonctionnelle exclusive du maire de chaque commune lorsqu'il intervient sur son territoire.
- Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.511-1 et L.512-2,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Le conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat impliquant les agents de police municipale intercommunale employés par la Communauté de Communes Terre Valserhône l'Interco (CCTVI) ;

Il autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Cette délibération a été votée avec 12 voix pour et 1 abstention.

- ❖ Monsieur le Maire indique que depuis la création de la police municipale intercommunale en 2020, l'intercommunalité a démontré son engagement opérationnel en matière de sécurité publique, notamment par l'amélioration de la présence et de l'action des forces de sécurité sur le terrain.

Il expose que la croissance démographique continue, la proximité avec la Suisse et des grands centres urbains exercent une influence directe sur les besoins sécuritaires de Terre Valserhône. Il déplore que les statistiques de la délinquance indiquent une dégradation de la situation sécuritaire sur le territoire de Terre Valserhône, particulièrement en ce qui concerne les atteintes aux personnes et les cambriolages.

Il constate que l'absence d'une structure stratégique et de coordination freine la capacité de l'intercommunalité à conseiller, à apporter de l'aide à la décision pour les élus et à mettre en place une coordination et une stratégie territoriale cohérente pour la prévention de la délinquance et l'amélioration de la sécurité.

Au regard de ces considérations, la Communauté de communes propose de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dont la vocation vise à « constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local ».

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » dans le but de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Il approuve le projet de statuts modifiés comme suit :

II Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire

2 bis Politique de la ville

2 bis-1 « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »

Et en conséquence le projet de statuts de la Communauté de Communes annexé à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération a été votée avec 11 voix pour et 2 abstentions.

- ❖ M. FAVRE, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°DEL2025-02-004 acceptant la création de deux emplois d'adjoints techniques occasionnels pour la saison d'été 2025.

Les candidatures réceptionnées ont été étudiées et celles réunissant les conditions nécessaires à ces emplois ont été retenues.

Un candidat retenu ayant un lien de parenté avec un membre du conseil municipal, son contrat doit être approuvé par l'assemblée en l'absence de l' élu concerné.

L'assemblée doit alors se prononcer.

Le conseil municipal approuve le contrat de M. Victorien VIALON pour un emploi d'adjoint technique occasionnel du 01 juillet 2025 au 31 juillet 2025.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée le bail commercial de la boulangerie en cours de transmission à la Société FLAGRANTS DELICES, gérée par M. David LOYRION.

Afin d'accompagner cette nouvelle société et lui permettre de démarrer son activité commerciale dans les meilleures conditions, M. le Maire propose d'accorder 3 mois de loyers gratuits à compter de la date de début de bail. Cette décision est renouvelable une fois, elle sera donc présentée à nouveau lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Considérant la nécessité d'aider la Société FLAGRANTS DELICES dans le démarrage de son activité commerciale,

Le conseil municipal décide d'accorder la gratuité de 3 mois de loyers du local commercial de la boulangerie à compter de la date de début de bail avec possibilité de renouvellement une fois.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 ; soit :

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	20,68 %
Taxe Foncière (Bâti)	35,53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	33,89 %

La délibération a été votée à l'unanimité.

Résultats des comptes 2024

- ❖ Approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs (Budget Général et Budget Lotissement du Niezelet) ;
- ❖ Approuve les comptes administratifs, présentés par M. FAVRE 1^{er} adjoint, arrêtés ainsi :
 - Commune :

Fonctionnement : Excédent de clôture =	1 021 250,99 €
Investissement : Déficit de clôture =	280 838,05 €

Après examen le compte administratif du budget général de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 021 250,99 €.

La clôture au 31/12/2024 du budget annexe du Lotissement du Niezelet confirme un excédent de 105 872,33 € à ajouter à l'excédent de fonctionnement et à reporter au budget général 2025.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, ainsi totalisé, de l'exercice, le conseil municipal décide d'affecter 250 000 € en excédents de fonctionnement au C/1068 (recettes d'investissement) et le solde soit 877 123,32 € en report à nouveau au C/002 (recette de fonctionnement).
 - Lotissement Le Niezelet : Fonctionnement : Excédent de clôture = 105 872,33 €

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Budgets Primitifs 2025

- ❖ Vote du budget primitif 2025, présenté par le Maire, équilibré en Recettes et Dépenses, soit :
 - Commune :

Fonctionnement :	2 348 063,73 €
Investissement :	1 639 984,04 €

Cette délibération a été votée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Commission administration financière

La commission finances s'est réunie le 21 février 2025.

- ❖ Revue des délibérations budgétaires.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés : Changement lino de la salle de classe de l'école maternelle par CAZAJOUS / Installation éclairage LED à l'école maternelle / installation de luminaires sous les préaux de l'école par TECHELEC /
- ❖ Travaux en cours : Installation d'une fontaine à eau vers stade de foot / Dévoiement réseau rue de l'Eglise et rue du Champ du Pont / Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes / Remise en état des chemins suite à période hivernale.
- ❖ Travaux à venir : travaux d'amélioration de la défense incendie du hameau de Communal (Phase 3) avec le concours de la Régie des Eaux / changement de lino de la salle de sieste et du bureau de l'école maternelle / installation cuisine appartement mairie par SO'COOC / réparation et dévoiement voie du Tram par le Département de l'Ain.

Commission administration civile

- ❖ Conseil d'école du 20 mars 2025 : un remplacement des ordinateurs de l'équipe enseignante est à prévoir par la commune.
- ❖ Nettoyage de printemps du 30 mars 2025 : bilan positif / La fréquence de ces nettoyages, 1 fois tous les deux ans, est suffisante.
- ❖ Fleurissement village : la commande de fleurs et plantes a été passée chez l'horticulteur SAUSSAC.
- ❖ Bulletin municipal : le bulletin devrait sortir courant juin 2025.

Commission administration urbanisme

- Dossiers d'Urbanisme

- Déclarations préalables :
 - Monsieur Pierre VALLET : Division parcellaire en vue de la création d'un lot à bâtir sur parcelle cadastrée ZB 007 au 484 route de Monnetier.
- Déclaration de cession de fonds de commerce :
 - Boulangerie PONSARD à FLAGRANTS DELICES : la commune ne préempte pas.

Sujets et informations divers :

- ❖ Un projet de création d'une association de Judo est en train de voir le jour, la commune accepte de mettre à disposition la salle de motricité de l'école maternelle. Un aménagement de cette salle est à prévoir (protections murales, tatamis au sol...).
- ❖ Boulangerie : La reprise du fonds de commerce de la Boulangerie Ponsard est en cours par M. LOYRION sous le nom de société FLAGRANTS DELICES. L'activité doit reprendre très prochainement.
- ❖ Boucherie CHAPUIS : Le local boucherie et le garage ont été vidés. Les clés ont été remises en mairie ce jour. Un protocole amiable de résiliation de bail est en cours de rédaction par Me ROLLIN.
- ❖ La fin des travaux de la salle des fêtes est prévue à la fin de l'année 2025, le repas des aînés organisé par la municipalité pourrait être la première manifestation à s'y dérouler.
- ❖ Départ à la retraite du Docteur GROSREY : les élus de la commune cherchent des solutions pour palier à ce départ.
- ❖ Une réunion ouverte au public est organisée le lundi 14 avril à 18h00 à la salle polyvalente de MONTANGES pour présenter le projet de zone de quiétude de la faune sauvage de Champfromier-Chalam. Cette réunion se déroulera en présence de Mme la Sous-Préfète de Nantua, des élus des communes concernées, du Parc naturel régional du Haut-Jura, de l'ONF et du Groupe Tétras Jura.
- ❖ Reprise de la campagne de piégeage du frelon asiatique jusqu'à mi-mai.
- ❖ Recherche de candidats pour occuper les postes ouverts d'adjoints techniques occasionnels pour juin, juillet et août 2025.

Séance levée à 23h00.